



# Montmerle

# Infos

Lettre d'informations municipales  
Mars 2024

## L'édito du maire

### Un « Montmerle Infos » relooké



C'est avec plaisir que je vous invite à découvrir aujourd'hui la nouvelle formule du « Montmerle Infos », dans un format 4 pages retraçant l'essentiel

de l'actualité municipale.

Nous l'avons ébauchée lors des numéros d'octobre et décembre 2023, elle trouve ici sa version définitive, avec une maquette claire et lisible, qui reprend certains codes graphiques de notre logo. J'espère qu'elle suscitera votre intérêt et vous en souhaite bonne lecture !

### Un léger regain démographique

Fin décembre, l'INSEE a publié les chiffres de la population légale entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi Montmerle-sur-Saône compte officiellement 3882 habitants, dont 90 dits « comptés à part » (par exemple, les étudiants). Après un certain tassement les deux années précédentes (- 12 habitants en 2022 et - 10 en 2023), la population repart légèrement à la hausse en 2024 (+ 33). Un signe positif pour notre commune, qui conforte son statut de « petite ville » à l'échelle du territoire Val de Saône Dombes, au sein duquel elle exerce des fonctions de centralité reconnues, au bénéfice de ses habitants comme des communes environnantes. ●

**Le maire,**  
**Philippe PROST**

À la une / Groupe scolaire Mick Micheyl

## L'école élémentaire entre dans sa dernière phase de chantier

À l'issue de 2 ans de chantier, la nouvelle école élémentaire Mick Micheyl ouvrira ses portes en septembre 2024. Cette mise en service conclura une opération d'ampleur, lancée en 2017.

➤ Depuis fin 2023, les travaux de gros œuvre sont terminés et le bâtiment est hors d'eau, hors d'air. Les cloisons posées, les interventions se concentrent désormais sur les sols, les plafonds et les peintures, alors que se poursuivent les travaux d'électricité et de plomberie. La pose de la passerelle reliant les écoles élémentaire et maternelle, ainsi que l'éclairage de l'esplanade, sont prévus pendant les vacances d'hiver (sous réserve d'aléas de chantier). Le déménagement de l'ancienne vers la nouvelle école est programmé dès le début des vacances scolaires d'été, à compter du 8 juillet.

### 2 écoles neuves en moins de 7 ans

Confiée à une équipe de maîtrise d'œuvre menée par TECTONIQUES Architectes, l'opération approuvée fin 2017, lors du précédent mandat, aura vu la reconstruction à neuf des écoles publiques maternelle,

ouverte à la rentrée 2022, puis élémentaire. 14 salles de classe, 2 salles à usage mixte, plusieurs salles d'activités... : le nouveau groupe scolaire, qui compte aujourd'hui 320 élèves, a été conçu pour répondre aux évolutions démographiques à venir, au cœur du projet de renouvellement urbain et de confortement du centre-bourg.

Des choix forts ont également été faits en matière environnementale, avec, par exemple, une chaudière bois mutualisée avec d'autres bâtiments communaux, une cuve de récupération des eaux de pluie ou encore la débitumisation des cours de récréation.

### Plus de 1M€ de subventions

État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain, CAF de l'Ain : l'opération bénéficie de soutiens financiers à hauteur de 1,056 M€, pour un coût global estimé à 6,25 M€ HT. ●

## Évènement

### Les conscrits ont déferlé sur la ville

Du 9 au 11 février, les classes en 4 ont brillamment perpétué la tradition ! Du défilé humoristique à la « Vague », ce fut un week-end de fête, mettant à l'honneur toutes les générations. Le vendredi soir, pour la première fois, la Commune a invité les conscrits à une remise symbolique des clés de la ville. À cette occasion, les 20 ans se sont rassemblés autour de la « charte des conscrits », qui rappelle les valeurs de cet évènement populaire et incontournable. ●

# Fleurissement : un objectif de préservation de la ressource en eau



Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la Commune adapte sa politique de fleurissement et d'aménagements paysagers.

➤ Des plantes plus résistantes à la sécheresse, voilà la première option retenue pour préserver la ressource en eau. Le fleurissement résulte alors d'un savant mélange entre ces variétés « économes » et des plantations plus consommatrices, aux effets plus « spectaculaires ». Aux Cariats ou, prochainement, devant la salle des fêtes et sur le parking des Ebénistes, les fleurs peuvent aussi être remplacées par des arbustes, comme les rosiers.

## Un arrosage plus économe

Les massifs au sol sont désormais tous équipés d'un système d'arrosage en goutte-à-goutte. Dès cet été, la cuve de récupération des eaux de pluie aménagée au sein des écoles Mick Micheyl

viendra contribuer à l'effort de réduction des consommations. D'une capacité de 30 000 litres, elle permettra d'arroser les abords du groupe scolaire.

## Des décisions volontaristes

En 2023, sur 110 coupelles installées en bord de Saône, très consommatrices, une cinquantaine seulement ont été conservées. 2024 verra la fin des jardinières en suspension et du bassin d'agrément du rond-point du Merle, qui fera l'objet d'un nouvel aménagement. Face à la répétition des états de sécheresse et dans un souci d'anticipation, **ces évolutions sont nécessaires et donnent l'occasion de renouveler la réflexion sur l'embellissement du cadre de vie.**

## VAL DE SAÔNE RÉNOV'+

Vous voulez réduire la consommation énergétique de votre logement ? Avec **Val de Saône Rénov'+**, proposé par la Communauté de communes Val de Saône Centre, bénéficiez de conseils et d'un accompagnement personnalisé. **Contact par téléphone au 04 74 45 12 40 ou lors des permanences au sein de France Services, sur rendez-vous.** Plus d'infos sur <https://www.ccpsc01.org/> > Environnement > Sobriété énergétique.

## MÉDIATION SCIENTIFIQUE

Dans le cadre de leur projet « Saône to Rhône », 4 étudiants de l'association « Juste 2°C » feront escale à Montmerle-sur-Saône avec leur bateau-laboratoire du 28 avril au 6 mai. Cette association, qui mène des projets de recherche sur les effets du changement climatique, proposera des actions de sensibilisation autour des usages de l'eau, à destination de différents publics. **Programme à suivre !**

# En bref

## Prévention – Sécurité

➤ La Commune a recruté une Agente de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), qui prendra ses fonctions courant mars. Placée sous la responsabilité du policier municipal, cette agente participera à des missions de prévention, dans une relation de proximité avec la population. Elle contribuera au contrôle du respect des règles de stationnement, comme à la lutte contre les dépôts sauvages, et sera également chargée de l'élaboration des arrêtés de voirie. ●

## En piste sur le pump-track !

➤ D'ici l'été, un pump-track sera réalisé en bord de Saône, au niveau de l'aire d'accueil de la Véloroute. Les vélos, trottinettes, rollers et draisienues pourront s'élancer sur les différentes pistes de cet équipement, formant des boucles de différents niveaux, avec bosses et virages relevés. Il s'agira du premier aménagement réalisé au sein de la future zone de détente et de loisirs des Mûriers. L'accès sera libre et ouvert à tous. ●



# TRAVAUX

Le chantier de démolition de la maison Poncet démarre. Les travaux seront lancés début mars (date prévisionnelle). Ils s'étendront sur une durée de 2 mois et entraîneront des fermetures ponctuelles de la rue des Minimés, pour des raisons de sécurité. ●

# Le site des Minimes, un patrimoine remarquable, à préserver

La chapelle, la tour et le parc des Minimes, autant de symboles qui font la fierté des habitants et attirent de nombreux visiteurs. Afin de préserver ce riche patrimoine, la Commune a lancé en 2021 un vaste programme de travaux de mise en sécurité et de valorisation du site, appelé à se poursuivre.



## Une histoire qui débute au XI<sup>e</sup> siècle

Adossée au rempart d'un château, la modeste chapelle du XI<sup>e</sup> siècle prit le nom de « chapelle des Minimes » en souvenir de l'installation, en 1605, des religieux de l'ordre des Minimes. Les frères Minimes furent chassés à la Révolution, le château devenu monastère fut démolí, mais la chapelle, après avoir été laissée à l'abandon, fut reconstruite. La tour cylindrique, érigée en 1843, s'est vue dénommée « Minimes » avec l'usage du temps. Construite en briques et haute d'environ 20 mètres, elle offre un magnifique point de vue sur le Beaujolais et la Côtíere de Saône. La chapelle et la tour sont entourés d'un parc public, autrefois couvert de vignobles, aménagé en parc d'agrément à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## L'histoire du site des Minimes vous intéresse ?

Consultez à la médiathèque les ouvrages « Villages de l'Ain » d'Émile BOCQUILLOD (tome 2, 1995) et « Richesses touristiques et archéologiques du canton de Thoissey » (2004).

## Une restauration progressive

Les aléas du temps et un environnement humide n'épargnent pas un tel patrimoine. Face à des détériorations qui, pour certaines, mettaient en péril l'accès du public, la Commune

a engagé depuis 2021 d'importants travaux de rénovation du site. L'escalier de la chapelle, en pierre de taille naturelle, a été restauré alors qu'il menaçait de se désolidariser du bâtiment ; le palier en pierre de l'escalier a aussi été repris. Les abat-sons ont été remplacés, comme le beffroi, avec commande de cloches. Constituée de galets de Saône, la calade a fait l'objet d'une réfection à l'identique et a été réouverte au public.

Ces travaux sont aujourd'hui suivis d'une phase d'études, consacrée au clocher de la chapelle, fortement dégradé. Un architecte du patrimoine a été chargé de définir le programme de travaux, qui se poursuivront donc à court et moyen terme.

## Un effort financier, bénéficiant de subventions

À ce stade, pour l'ensemble de la période 2021-2024, la Commune a consacré une enveloppe de 267 500 € à la restauration du site des Minimes. En raison de sa situation au cœur du site classé du Val de Saône, toute intervention sur le site fait l'objet de préconisations de la DREAL, qui peuvent renchérir le coût des travaux. L'État, le Conseil départemental et la Communauté de communes Val de Saône Centre ont, à ce jour, contribué au financement à hauteur, respectivement, de 32 597 €, 43 787 € et 9 072 €, soit un total de plus de 85 000 €. ●

## RANDONNÉES

Le circuit « Des Minimes au Paradis » vous conduit du parc de la Batellerie jusqu'à la Croix du Paradis à Guéreins, avant de revenir par le chemin de halage.

La chapelle des Minimes attirera de nombreux pèlerins, dont le Curé d'Ars, qui demanda, sans l'obtenir, l'autorisation à son évêque de se retirer dans cet ermitage. Le « Chemin du curé d'Ars » retrace son parcours, d'Ars au site des Minimes.

Circuits sur [www.tourisme-val-de-saone.fr](http://www.tourisme-val-de-saone.fr) > rubrique Bouger. ●

## VISITES

- Accès libre au parc toute l'année.
- Visite de la chapelle et de la tour en été et lors des Journées du Patrimoine (modalités 2024 à préciser ultérieurement). ●

## Deux associations font vivre le site

Créée en 1984, l'association « Les Amis des Minimes » a pour objet la sauvegarde, la restauration, la promotion et la mise en valeur de la chapelle des Minimes et de son site. Elle a notamment restauré la collection de 285 ex-voto du XIX<sup>e</sup> siècle, retrouvés dans la chapelle.

En mémoire du passé viticole local, la « Confrérie des chevaliers des Minimes » a planté et entretient 634 pieds de vigne au pied de la tour. Le vin est produit en lien avec le lycée agricole Bel-Air. ●



# Réinventons la Foire ensemble !

Lancée au lendemain de l'édition 2023, la refondation de la Foire poursuit sa marche en avant en mode participatif.

Associer, fédérer, co-construire : c'est le chemin qu'a choisi la municipalité pour mener à bien le projet de la refondation de la Foire.

La manifestation demeure portée et financée par la Commune, mais depuis l'automne, un groupe de citoyens, accompagné par un chargé de projet, travaille activement à la définition des contenus et à l'organisation de la 417<sup>e</sup> édition.

## Commissions thématiques

Vous aussi, participez à la co-construction de l'édition 2024, en rejoignant l'une des 6 commissions thématiques : marché artisanal, animation et spectacle, partenaires, finances

et sponsors, communication, logistique. Les avancées sont mises en commun lors d'une réunion plénière mensuelle. N'hésitez pas à envoyer vos coordonnées à [foire@mairie-montmerle.fr](mailto:foire@mairie-montmerle.fr).

## Acteurs locaux

Les commerçants et les artisans, ainsi que les associations, ont été récemment conviés à une rencontre, en présence d'élus et de membres du groupe de travail. Ils sont venus nombreux faire part de leurs attentes et s'informer des réflexions menées.

## Réunion publique

Une réunion publique se tiendra courant mars à la salle des fêtes, afin de présenter à tous les avancées de la démarche de refondation. Date à suivre sur les supports d'information de la Commune ! ●

# Vos démarches

## Fermeture de la mairie le mardi

En raison de sous-effectifs au sein des services administratifs, la Commune a été contrainte de réduire les horaires d'ouverture au public de la mairie.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, aucun accueil physique n'est assuré le mardi. Vous pouvez joindre la mairie de 9h à 12h30, par téléphone uniquement.

**La mairie est ainsi ouverte aux jours et horaires suivants :**

- **Lundi, mercredi, vendredi :** 9h-12h30 / 14h-17h.
- **Jedi :** 9h-12h30.
- **Mardi :** permanence téléphonique uniquement, de 9h à 12h30.

**Cette mesure est temporaire, dans l'attente qu'un recrutement puisse aboutir.**

## Obligation de désherbage

**La qualité du cadre de vie et le maintien en état de propreté des voies publiques nécessitent le concours de tous.**

Par arrêté municipal, il revient aux riverains de la voie publique (propriétaires ou locataires) de désherber sur une largeur de 15 cm au droit de leur bien bâti ou non bâti. Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tout autre moyen, à l'exclusion des produits phytosanitaires interdits par la réglementation. ●

# Sur l'agenda

- 📅 **Samedi 2 mars, Réunion de quartier « centre-ville »,** salle des fêtes.
- 📅 **Dimanche 10 mars, Brocante du Comité de fleurissement,** site des Mûriers.
- 📅 **Dimanche 17 mars, Loto des Jeunes Sapeurs-Pompiers,** salle des fêtes.
- 📅 **Samedi 30 mars, Réunion de quartier « rue de Mâcon, Cariats, Rochons »,** salle du conseil municipal.
- 📅 **Les 30 et 31 mars, Spectacle cabaret du Comité des fêtes,** salle des fêtes.
- 📅 **Vendredi 5 avril, Ciné-club,** salle des expositions.
- 📅 **Du 13 au 21 avril, Salon artistique,** salle des fêtes.

**Agenda non exhaustif. Retrouvez les horaires, les organisateurs et les autres rendez-vous sur :**

- les panneaux lumineux
- [www.mairie-montmerle.fr](http://www.mairie-montmerle.fr)
- [www.tourisme-val-de-saone.fr](http://www.tourisme-val-de-saone.fr)

# Expression de la minorité

**La Minorité Municipale constate et s'étonne de certains dysfonctionnements :**

- L'absence récurrente de réunions de certaines commissions municipales notamment : Vie Sociale, Démocratie Participative, etc.
- Site des Mûriers : toujours aucune désignation d'un bureau d'études pour avancer sur le projet.
- Recrudescence des incivilités dans tous les domaines : dépôts d'ordures, stationnement gênant, chiens sans laisse, déjections animales...
- Foire de Montmerle : la Minorité tente, pour l'instant, de participer activement à ce projet mais s'interroge sur sa gestion et reste attentive à son évolution.

N'hésitez pas à nous joindre via Messenger ou via notre page Facebook, [Montmerle : force de proposition](#).

**L'équipe de la minorité**

# Montmerle Infos

Rédaction : Mairie de Montmerle-sur-Saône.  
Conception / réalisation : Cités Plume.  
Directeur de la publication : Philippe PROST.

Crédits photographiques :  
Mairie de Montmerle-sur-Saône.

Tirage : 2 000 exemplaires.

Impression : Imprimerie Champagnac,  
15 000 AURILLAC.

Édité en mars 2024.

